

MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD

Procès-verbal de l'assemblée de conseil ordinaire tenue le
4 avril 2016 à 19h au bureau municipal situé au 1362, rte 148 Campbells
Bay, Québec.

Présences : la mairesse Colleen Larivière et les conseillers Ken O'Leary,
Denis Dubeau, Donald Graveline, Joe Belanger, Emile Morin et Terry
Racine.

La directrice générale par intérim Julie Bertrand et présente
Le quorum constaté, la mairesse Colleen Larivière ouvre l'assemblée.

2016-04-46

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Donald Graveline et résolu à l'unanimité d'adopter
l'ordre du jour du 4 avril 2016 tel que présenté.

Adoptée

2016-04-47

Adoption du procès-verbal

Il est proposé par et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du
7 mars 2016 tel que présenté.

Adoptée

2016-04-48

Achats de ponceaux

Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité
d'autoriser l'achat de 5 ponceaux pour les réparations aux
chemins Stitt, Hayley, Brown, Pilon et Ridge. Cette dépense
autorisée à partir de l'élément budgétaire «ponceaux» du
budget provisoire de 2016.

Adoptée

2016-04-49

RBC Financement pour le bail de camions 2017

Il est proposé par Donald Graveline et a résolu à l'unanimité
d'approuver l'offre de financement de RBC pour la location
du nouveau camion 2017. Il est également résolu que la
maïresse Colleen Larivière et la directrice générale Julie
Bertrand sont autorisés à signer les documents.

Adoptée

2016-05-50

Finance

Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité d'autoriser le
règlement des comptes à payer et d'accepter les paiements de factures
effectués avant cette assemblée.

Adoptée

Comptes mensuels

Comptes réglés avant l'assemblée :

Comptes à payer :

Total des comptes :

Certificat de disponibilité

Je, Julie Bertrand, Directrice générale par intérim de la municipalité de
Litchfield, certifie par la présente qu'il y a suffisamment de crédits
disponibles pour régler les comptes à payer approuvés de \$ pour le
mois de .

Signé : _____ Date : _____

Julie Bertrand, Directrice générale par intérim

Achat patch à froid
2016-04-51 Il est proposé par Donald Graveline et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de 4 patins de patch à froid. Cette dépense est autorisée à partir du poste budgétaire «pavage et parchemin à froid» du budget provisoire de 2016.
Adopté

Demande de donation - le Mont d'Or
2016-04-52 Il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité de faire un don de 100 \$ au Mont d'Or vers le programme du système d'alarme. Cette dépense de 100 \$ est autorisée à partir de l'élément budgétaire «Bons gestes et dons» du budget provisoire de 2016.
Adopté

Demande de don - Croix-Rouge
2016-04-53 Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité de faire un don de 150 \$ à la Croix-Rouge. Cette dépense de 150 \$ est autorisée à partir de l'élément budgétaire «bons gestes et dons» du budget provisoire de 2016.
Adopté

Contrat 2016 de contrôle des castors
2016-04-54 Il est proposé par Donald Graveline et a résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de Chris Sauriol pour fournir des services de contrôle des castors sur le territoire municipal. Cette dépense de 400 \$ par mois est autorisée à partir de l'élément budgétaire «contrôle des castors» du budget provisoire de 2016.
Adoptée

Formation des inspecteurs municipaux
2016-04-55 Il est proposé par Émile Morin et résolu à l'unanimité d'approuver les dépenses de deux séances de formation pour M. Robert Carle. Cette dépense de 790 \$ plus les taxes pour la formation et le coût de déplacement, des repas et des logements. Cette dépense autorisée à partir de l'élément budgétaire «Inspecteur municipal - voyages et fournitures» à partir du budget provisoire de 2016.
Adoptée

LETTRE À L'INTER-OUTAOUAIS Camion 2017
2016-04-56 Il est proposé par Denis Dubeau et a résolu à l'unanimité d'envoyer une lettre à l'Inter-Outaouais indiquant que la municipalité n'est pas satisfaite de l'état du nouveau camion à son arrivée au garage municipal. Il est également résolu de demander qu'ils paient la facture pour les dépenses de camionnage engagées par la municipalité parce que le nouveau camion n'était pas en propre ordre.
Adoptée

Transfert de fonds pour accumuler des excédents pour l'achat d'un nouveau coupe-herbe

2016-04-57

Il est proposé par Donald Graveline et résolu à l'unanimité de transférer le montant de 12 000 \$ du surplus accumulé à l'élément budgétaire «achats d'équipement» du budget provisoire de 2016.
Adoptée

Règlement 2016-015

2016-04-58

DÉLÉGATION D'AUTORITÉ POUR LES DÉPENSES AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE l'article 96.1.1 du Code municipal de Québec prévoit qu'une municipalité peut adopter un règlement municipal pour déléguer l'autorisation de dépens à un ou plusieurs employés municipaux et, par conséquent, conclure des contrats au nom de la Municipalité;

ATTENDU QU'un tel règlement doit indiquer les domaines de compétence auxquels s'applique la délégation, les montants que les employés peuvent autoriser ainsi que toute autre condition à laquelle la dite délégation est donnée;

ATTENDUE QUE le conseil municipal estime qu'une telle délégation est nécessaire pour l'efficacité opérationnelle et en cas de dépenses imprévues ou urgentes;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors d'une réunion ordinaire du conseil tenu le 7 mars 2016;

DONC,

Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement 2016-015. En vertu du règlement actuel, le texte suivant est décrété et statué;

ARTICLE 1 - Préambule

Le préambule s'ils font partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2- Domaines de compétence

2.1 Le Directeur général /directeur général adjoint

Le conseil délègue les autorités au directeur général lui permettant d'autoriser les dépenses administratives actuelles de la municipalité et de l'autoriser à conclure des contrats s'y rapportant;

La présente autorisation concerne, sans limitation, les dépenses administratives actuelles incluses dans la «liste des dépenses fixes» adoptées par résolution;

L'autorisation s'applique également aux écarts dans les factures jusqu'à concurrence de 10% du montant déjà convenu au moment de l'autorisation de l'engagement budgétaire, jusqu'à concurrence de 500 \$;

En outre, dans le cadre de la délégation actuelle, les dépenses liées à un appel d'offres ou à une offre approuvée par le conseil municipal, des services professionnels et des honoraires ou d'autres services techniques liés à l'administration municipale actuelle;

2.2 Autres membres du personnel

Les autres membres du personnel autorisés à effectuer des dépenses selon le règlement actuel ne peuvent utiliser leur délégation que pour

des dépenses de nature urgente relevant directement de leur département dont elles sont essentielles pour le bon fonctionnement de leur département, pour ne pas dire que le maintien de les opérations et les services offerts aux citoyens;

2.3 Domaines spécifiques d'application

L'autorisation prévue dans le présent règlement municipal est applicable dans une capacité limitée selon le département, sous la responsabilité du personnel concerné. Les spécifications se trouvent dans la section suivante avec les montants autorisés, selon le membre du personnel concerné;

ARTICLE 3 - Montants

3.1 Directeur général

Le montant maximal des dépenses autorisées en vertu de la présente délégation d'autorité en faveur du Directeur général ou du directeur général adjoint en son absence est fixé à 1000 \$ par jour.

Cette autorisation comprend des dépenses imprévues, urgentes et essentielles au bon fonctionnement de la municipalité, sans compter le maintien des opérations et des services offerts aux citoyens. Il couvre l'ensemble des éléments budgétaires de la municipalité. Il fournit également l'autorisation d'embaucher des employés temporaires pour occuper des postes vacants temporaires, ce qui permet de maintenir les opérations en cours.

L'autorisation accordée au Directeur général ou au Directeur général adjoint en son absence peut exceptionnellement être combinée avec le Directeur des Infrastructures et des travaux publics pour un maximum de 2000 \$, en cas d'urgence où la santé et la sécurité du personnel, des citoyens ou des le public est en danger.

3.2 Directeur des infrastructures et des travaux publics

Le montant maximal des dépenses au titre de la présente délégation d'autorité, en faveur du directeur des infrastructures et des travaux publics, est fixé à 1000,00 \$ par jour.

Cette autorisation s'applique uniquement aux dépenses urgentes ou essentielles au bon fonctionnement du service des travaux publics et couvre les dépenses liées au service des travaux publics «exclusivement pour les travaux routiers municipaux, l'éclairage public, le trafic et le stationnement, l'hygiène publique, l'eau et les égouts, l'élimination des matières sèches et d'autres services techniques ».

Cette autorisation peut être exceptionnellement combinée avec celle du Directeur général ou du Sous-directeur général en son absence, pour un maximum de 2000 \$ par jour, en cas d'urgence où la santé et la sécurité du personnel, des citoyens ou du public risquent.

ARTICLE 4 - Autres conditions

4.1 Disponibilité

Nonobstant ce qui précède, le présent n'exempte pas le personnel soumis à l'autorisation de dépenser, de l'obligation de respecter le règlement sur le contrôle budgétaire et le suivi des dépenses, en particulier en ce qui concerne la disponibilité des fonds et les obligations de prévision budgétaire et les soumettre au conseil municipal pour approbation (engagements budgétaires). Le recours aux délégués reste exceptionnel et le personnel autorisé par le présent règlement doit prévoir les dépenses liées à leur département de manière diligente afin d'informer le Conseil et le Directeur général à l'avance, afin qu'ils puissent faire l'objet de l'approbation des conseils.

4.2 Politique de passation des marchés et de gestion des contrats

Nonobstant ce qui précède, l'autorisation actuelle n'empêche pas le personnel soumis à une autorisation de dépenser, de l'obligation de respecter la politique d'approvisionnement et la politique de gestion contractuelle.

4.3 Année fiscale

Tout pouvoir de dépenser qui s'étend au-delà de l'exercice en cours doit préalablement avoir fait l'objet d'une vérification de la disponibilité des fonds pour la partie attribuable à l'année en cours.

Au moment de préparer le budget annuel, le membre du personnel ayant déjà utilisé sa délégation pour engager et dépenser qui s'étend au-delà de l'exercice en cours doit s'assurer que son budget pour l'année suivante couvrira les dépenses dans les questions en les attribuant aux éléments budgétaires appropriés.

4.4 Taxes

Tout le montant spécifié dans le présent règlement exclut les taxes.

4.5 Date limite - faire rapport au Conseil

Tout membre du personnel qui a reçu l'autorité de dépenser en vertu du présent règlement doit soumettre un rapport au conseil municipal de chaque dépense effectuée, lors de la première réunion ordinaire qui aura lieu 25 jours après ladite dépense, l'inconvénient du présent règlement.

ARTICLE 5 - Autorité du Directeur général

Aux fins de l'application de ce règlement, il est entendu que le directeur général ou le directeur général adjoint en son absence conserve le rôle d'autorité envers les employés municipaux, y compris les employés qui ont reçu l'autorisation de dépenser en vertu du règlement actuel. En conséquence, le Directeur général ou le Directeur général adjoint en son absence peuvent intervenir en tout temps pour annuler un pouvoir de dépenser par l'un des employés visés par le présent règlement.

ARTICLE 6 - Stratégie

Malgré la délégation de pouvoir d'engager des dépenses conformément au présent règlement, le conseil a le droit d'exercer son pouvoir d'autorité.

ARTICLE 7

Le masculin est utilisé sans discrimination et inclut le féminin dans ce règlement, dans le seul but de simplifier le texte.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Colleen Larivière, la mairesse
Avis de motion: le 7 mars 2016
Adoption: le 4 avril 2016
Résolution: 2016-04-55

Julie Bertrand, directrice générale

RESSOURCES HUMAINES

Calendrier des heures d'été

2016-04-59

Il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité que les employés des travaux publics commencent l'horaire d'été à compter du 4 avril 2016.

Adopté

*Il est à noter qu'un rapport a été fait au conseil en ce qui concerne les heures supplémentaires accumulées pour 2015.

SÉCURITÉ

Plan de sécurité sur la couverture incendie 2015

2016-04-60

Il est proposé par Terry Racine et a décidé à l'unanimité d'approuver le rapport du Plan de sécurité sur la couverture incendie 2015 présentée par le Directeur général. Il est noté que Jacques Piché demande que des modifications au plan 2016 soient demandées avant mai 2016. Le Conseil na d'autre demande de modification pour l'instant.

Adopté

Délégation de pouvoir à la MRC Pontiac pour signer un accord pour les interventions urgentes hors route

2016-04-61

Considérant que, pendant le mois de mars 2013, l'Ombudsman a rendu public son rapport sur l'organisation des interventions urgentes hors route;

Attendu que la MRC de Pontiac n'a pas de structure d'intervention hors route;

Attendu qu'un comité provincial a été créé pour étudier le rapport et faire des recommandations;

Attendu que le comité provincial a préparé un cadre pour les interventions urgentes hors route;
Attendu qu'un comité régional a été créé pour étudier le document-cadre;
Attendu qu'une présentation a été faite au Conseil des maires par le coordonnateur de la sécurité publique du Pontiac MRC;
Attendu qu'il est recommandé de travailler avec Sauvetage Bénévole Outaouais - Ottawa Volunteer Search and Rescue pour mettre en place une structure pour les interventions urgentes hors route et que l'organisation est prête à signer un accord avec la MRC;
Alors que les membres du Conseil des maires ont adopté une résolution pour demander aux municipalités de déléguer à la MRC Pontiac le pouvoir de signer un accord avec Sauvetage Bénévole Outaouais-Ottawa Volunteer Search and Rescue.

Donc,

Il est proposé par Terry Raine et a décidé d'autoriser le directeur et le directeur général de la MRC Pontiac à signer un accord avec Sauvetage bénévole Outaouais-Ottawa Volunteer Search and Rescue.

Adoptée

DIVERS

Appel d'offres pour la vente de camions et équipements internationaux de 1998

2016-04-62

Il est proposé par Joe Belanger et résolu à l'unanimité de publier un appel d'offres pour la vente du camion international 1998 (avec équipements). Il est également noté que la municipalité a un montant d'enchère réservée. Cet appel d'offres doit être publié dans les journaux locaux.

Adoptée

Correspondance

*Il est noté que la correspondance est lue et discutée avec les membres du conseil.

Varia

2016-04-63

Clôture

Il est proposé par Joe Belanger et résolu à l'unanimité de clore l'assemblée à 22hr20.

Adoptée

Signé à : Litchfield

Date : _____

Colleen Larivière
Mairesse

Julie Bertrand
Directrice générale par intérim